

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 26 juin 2025**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 55  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 62  
Date de la convocation : 19 juin 2025  
Date de publication : 3 juillet 2025

### **Conseillers présents**

DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MONNERET Christophe	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
ROY Jean-Yves	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
CALINON Séverine	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
CROISERAT Jean-Luc	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
GUIBELIN Marie-Rose	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
HOFFMANN Maurice	DELAINE Isabelle	VIVERGE Patrick
LEPETZ Joëlle	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
MANGIN Isabelle	DRAY Frédérique	SAGET Emmanuel
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
THEVENIN Héléne	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline	
CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel	
ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul	

### **Conseillers suppléés**

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia  
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine  
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude  
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

FICHERE Jean-Pascal	LACROIX Olivier	JARROT-MERMET Laëtitia
MICHAUD Dominique	BONIN Jean-Luc	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	PAUVRET Emeric	GRUET Olivier
JEANNET Nathalie	CHAMPANHET Stéphane	MATHEZ Christian
MEUGIN Olivier	DEMORTIER-BLANC Catherine	GINET Gérard
GUERRIN Bernard	DRUET Timothée	LAGNIEN Jacques
FERNOUX-COUTENET Gérard	EMONIN Laurent	
GAGNOUX Jean-Baptiste	GRUET Justine	

**Objet : Avenant n°1 au mandat de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la construction d'un groupe scolaire à Biarne**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CROISERAT

Par délibération n° DCC-2024-032 du 21 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié un mandat de travaux à la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne, sur la base d'un montant prévisionnel de 2 425 500 € HT (soit 2 310 000 € HT hors rémunération initiale SPL).

Le projet a évolué à la fois dans son calendrier, avec un objectif de livraison pour la rentrée 2026 et non plus rentrée 2025, et dans l'organisation du pilotage de l'opération. En effet, il est prévu une prise en charge en interne par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du suivi de chantier, sur le plan technique et financier.

La rémunération prévisionnelle de la SPL Grand Dole Développement 39, telle que prévue au mandat, est actuellement de 115 500 € HT, correspondant à un coût de mandat de 4,7%. Celle-ci permet de rémunérer l'assistance à la conduite de projet exercée par la SEM SEDIA, plus une quote-part de frais généraux de la SPL. Etant donné que les missions de la SEM SEDIA sont finalement réduites sur ce projet, il convient de réduire la rémunération globale de la SPL.

Par ailleurs, le coût de travaux et donc le prix de revient de l'opération sera actualisé au vu de la consultation des entreprises.

En conséquence, un avenant n°1 au mandat est nécessaire afin d'ajuster les articles 3.2, 5, 13 et 14.1.

Les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL G2D39 ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au mandat de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 62	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- SPL Grand Dole Développement 39
- Commune de Biarne

*Jean-Pascal FICHERE.*

